



la mot

AU SERVICE
DU TRANS-
FRONTALIER



Une structure unique

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) a été créée en avril 1997 par le gouvernement français afin « d'apporter une aide opérationnelle aux porteurs de projets et, plus globalement, aux territoires transfrontaliers ».

UN RÉSEAU

La MOT regroupe au sein de son réseau les acteurs de la coopération transfrontalière. Elle fédère une grande diversité de membres, représentatifs des échelles et des acteurs impliqués dans les projets transfrontaliers : Etats, collectivités territoriales et leurs groupements, associations, fédérations, structures transfrontalières, grandes entreprises, etc.

UN RELAIS «MULTI-NIVEAUX»

La MOT est pilotée par ses membres institutionnels : la DATAR, la Caisse des Dépôts, le Ministère des Affaires étrangères et européennes, le Ministère de l'Intérieur,... Elle est également en lien permanent avec les institutions européennes. Ce positionnement « multi-niveaux » (local, régional, national et européen) lui permet de favoriser un dialogue

permanent entre les autorités nationales et européennes et les porteurs de projets.



Trois grandes missions

1.

ASSISTER LES PORTEURS DE PROJET

La MOT apporte une assistance concrète et opérationnelle aux acteurs de différents niveaux souhaitant s'engager dans des projets transfrontaliers. Pour chaque intervention, la MOT adapte son expertise aux réalités du terrain en constituant des équipes de travail plurinationales et interdisciplinaires.

Des expertises variées...

Diagnosics territoriaux, accompagnement dans l'élaboration d'un projet de territoire, identification de projets transfrontaliers prioritaires, études juridiques (notamment création de Groupement Européen de Coopération Territoriale), études comparatives, assistance à maîtrise d'ouvrage...

...sur des thématiques et des territoires diversifiés

Transports, aménagement, équipements transfrontaliers, santé, emploi et formation, développement économique, immobilier et foncier, observation statistique, culture, environnement...

Agglomérations, espaces naturels et ruraux, coopération maritime...

2.

METTRE EN RÉSEAU LES ACTEURS ET LES EXPÉRIENCES

La mise en réseau des acteurs et les échanges d'expériences sur la coopération transfrontalière sont au cœur des activités de la MOT.



Séminaires et conférences

Les séminaires thématiques et conférences-débats annuelles sont ouverts à tous les acteurs de la coopération transfrontalière.



Groupes de travail thématiques

Organisés chaque année, les groupes de travail sont destinés aux adhérents de la MOT. Ils permettent d'approfondir un thème d'intérêt pour le réseau.



Un centre de ressources et de nombreuses publications

Certaines ressources sont réservées aux adhérents.



www.espaces-transfrontaliers.eu

Un site incontournable sur la coopération transfrontalière avec :

- des ressources documentaires, cartographiques, juridiques,
- une base de données de projets transfrontaliers,
- des fiches « thèmes », « territoires », « agglomérations »,
- des informations sur les fonds communautaires,
- une présentation des adhérents,
- Etc.



Le premier centre de documentation sur le transfrontalier en France

La mise en place d'un centre de documentation au siège de la MOT vise à permettre aux adhérents d'accéder aux nombreuses ressources documentaires recueillies par la MOT depuis sa création.



Les publications de la MOT



La newsletter mensuelle « L'actualité transfrontalière »

Les Cahiers thématiques

Les guides pratiques et méthodologiques

L'Atlas de la coopération transfrontalière

Pour s'abonner à la newsletter et être informé des nouvelles publications de la MOT : www.espaces-transfrontaliers.eu

3.

VEILLER AUX INTÉRÊTS DES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS

Le résultat de ces travaux menés avec les acteurs locaux et régionaux – l'assistance et la mise en réseau – permet de favoriser la prise en compte des territoires transfrontaliers dans les politiques nationales et européennes et d'aider à la définition de politiques et de stratégies d'ensemble. Pour ce faire, la MOT relaie les besoins du terrain auprès des autorités concernées et formule des propositions d'évolutions législatives et réglementaires.



À l'échelle nationale

En France, la mise en place d'une « stratégie nationale pour le transfrontalier », avec la création d'un « dispositif national d'appui aux questions transfrontalières », est un enjeu majeur pour le développement des territoires transfrontaliers.

La MOT est un outil d'information, d'appui, de formation et de diffusion. Elle possède une vision globale et une approche pragmatique et différenciée des dynamiques à l'œuvre sur les territoires. Elle constitue un observatoire transfrontalier qui permet de connaître la situation aux frontières, d'assurer le suivi des décisions prises par l'Etat et d'élaborer des réflexions et des stratégies adaptées.



À l'échelle européenne

Les programmes européens destinés à soutenir la coopération transfrontalière, et plus généralement les politiques communautaires, sont des leviers pour le développement des territoires transfrontaliers.

La MOT fait entendre la voix des territoires transfrontaliers en Europe, et contribue à la prise en compte de leur spécificité dans les programmes et les législations communautaires : prises de position sur la politique de cohésion, révisions du règlement communautaire sur le GECT, etc. Ces actions passent également par des partenariats directs avec les institutions européennes : Commission, Parlement, Comité des Régions et Conseil de l'Europe. La MOT travaille en partenariat avec d'autres organismes œuvrant pour la coopération transfrontalière en Europe et dans le monde.